

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« , mentionnés aux a et b du »

les mots :

« dans les conditions prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.